



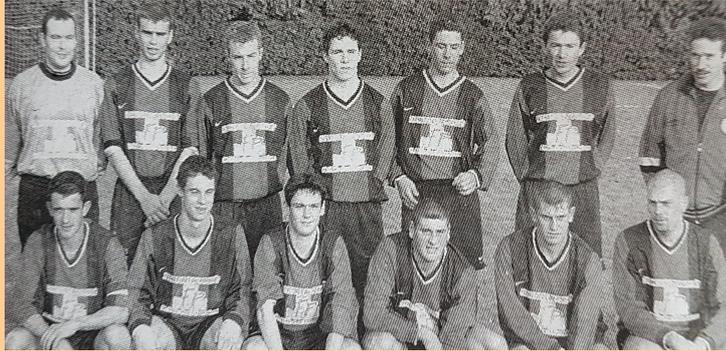
N°42
MAI
2019

LE PETIT MOHONNAIS

ON N'A PAS TOUS LES JOURS 20 ANS !!!

Le samedi 1^{er} juin, l'Entente Mohon St Malo met les petits plats dans les grands !

En effet, en 99, les 2 clubs de Mohon et St Malo ont décidé de fusionner. Les 2 premiers co-présidents, Didier Rouillard et Michel Duval officialisent la chose en mai 1999.



Équipe 1999

20 ans plus tard, l'EMSM veut marquer l'événement et profiter de l'occasion pour donner un nouvel élan au club.



Didier Rouillard et Michel Duval

En effet, une nouvelle génération est en train de se mettre en place et il faut continuer dans cette dynamique.

20 ans, cela représente pas moins de 250 licenciés joueurs ou dirigeants qui sont passés par le club ! Aussi, ils sont tous invités, ainsi que les plus fidèles supporters, à marquer le coup !

Les festivités commenceront à 15h par un match d'anthologie : une sélection 1999 contre une sélection 2019 ! L'occasion de voir si les anciens sont bien conservés ?...

L'occasion également de refouler le terrain de Saint Malo après sa rénovation.

À 18h, suivra l'AG à la salle polyvalente de St Malo, AG qui ne manquera pas de faire un clin d'œil aux 20 ans...vous êtes tous les bienvenus d'autant plus que vous pourrez profiter de l'expo photo anniversaire ainsi que de l'apéro...

Bien entendu, nous terminerons la journée par un repas festif (contact Alexandra Morin (0686774285)).



Équipe 2019

Vive les 20 ans ! Vive l'EMSM et rendez-vous le 1^{er} juin

INFORMATIONS DIVERSES



Les beaux jours arrivent avec notamment les travaux de jardinage et d'entretien des espaces verts. Il existe cependant certaines règles sur les horaires afin d'éviter les nuisances sonores de voisinage.

Horaires à respecter :

- En semaine, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis, vous pouvez jardiner de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et les jours fériés, soyez rapide, les bruits de voisinage ne sont autorisés que de 10h à 12h !

Afin de partager un moment convivial, l'ADMR vous invite à un goûter le samedi 18 mai 2019 de 14h30 à 17h00 à la salle annexe rue Mirebeau à Ménéac. **OUVERT** aux personnes de plus de 60 ans.



Le repas des adhérents du club cyclo de Mohon se déroulera le dimanche 02 juin 2019 à 12h30 à la salle polyvalente. Inscriptions avant le 26 mai 2019 auprès de Patrick Normand ou Monique Surel.

Ploërmel Communauté est partenaire d'éhop depuis maintenant plus d'un an.



éhop développe la pratique du covoiturage domicile-travail et accompagne ainsi les personnes souhaitant covoiturer pour leurs trajets domicile-travail sur toute la Bretagne.

Plusieurs services ont été développés par l'association :

- **éhop covoiturons-nous** pour le covoiturage régulier domicile-travail et
 - **éhop Solidaires** pour les personnes en situation de retour à l'emploi et n'étant pas véhiculées
- Plus d'infos sur www.ehopcovoiturons-nous.fr

Elections européennes

Le scrutin des élections européennes aura lieu le dimanche 26 mai 2019 à la salle polyvalente.



Le scrutin sera ouvert de **8 heures à 18 heures**.

Étant une Commune de moins de 1 000 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2019 de 992 habitants), aucune pièce d'identité n'est à présenter, uniquement la nouvelle carte électorale que les électeurs et électrices vont recevoir d'ici la date de scrutin.

En cas de doute sur l'identité du porteur de la carte électorale ou si l'intéressé ne présente pas de carte électorale, le Président du bureau de vote ou tout assesseur pourra toutefois lui demander de prouver son identité par tout moyen .

Situation particulière des ressortissants

Britanniques :

Jusqu'à la date du retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne, les Britanniques peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires. A partir de cette date, ils seront radiés d'office de ces listes par l'INSEE et ne pourront plus voter ni se présenter aux élections européennes.

Comme indiqué ci-dessus, les électeurs ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne résidant en France qui se sont inscrits sur les listes électorales complémentaires établies pour cette élection participent au scrutin dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Situation des personnes placées en détention ayant opté pour le vote par correspondance :

Les personnes placées en détention inscrites sur les listes électorales de la Commune ayant opté pour le vote par correspondance en application de l'article 87 de la Loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice figurent sur la liste d'émargement avec la mention « ne vote pas dans la Commune ».

IMPORTANT : Majeur sous tutelle, j'ai le droit de voter. Je dois d'abord m'inscrire sur les listes

électorales de ma commune, par internet, par courrier, ou en me rendant dans ma mairie.

Le jour du vote, je peux voter moi-même ou donner une procuration.

Pour voter aux élections européennes, je dois m'inscrire avant le **16 mai à minuit**, en fournissant une copie de mon jugement de tutelle.

Pour les procurations de vote, bien vouloir s'adresser à la Gendarmerie de PLOERMEL.



Le bar de la mairie « chez Karine et Didier » vous propose « La Bolognaise » comme pizza du mois .
Ingrédients : viande hachée, oignon, ail, persil, mozzarella, sauce tomate et origan.

Réservation au 02 97 93 94 33

Le dimanche 19 mai 2019, l'EMSM (A) reçoit Guilliers à 15h30 et l'équipe B reçoit Néant sur Yvel à 13h30 au stade de Mohon.



Législation déjections canines



LES CROTTES C'EST DANS LE SAC

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines **sont interdites** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder **immédiatement** par tout moyen approprié au **ramassage** des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (**35 euros**).

Un technicien Farago tiendra une permanence de dératissage le mardi 28 mai 2019 de 9h à 12h à la salle de réunion de la mairie.



À LOUER A louer à Mohon, logement communal T4. Renseignements à la mairie.

La cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 se déroulera le mercredi 08 mai 2019 à 11h00 devant le monument aux morts.



La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 23 mai 2019 à 20h30 à la salle de la mairie.

Directrice publication : J.Denis Rédaction et impression : Mairie de Mohon Tel : 02-97-93-94-20 site internet : mohon.fr Courriel : mairie.mohon@wanadoo.fr

